

D 26-61 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « ARCAN » POUR L'INTERVENTION D'UNE ASSISTANTE EN LANGUE ÉTRANGÈRE A L'ÉCOLE DE HOULGATE. Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. <u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Adjointes au Maire, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux. <u>Absents excusés :</u> Marianne ESHET : donne pouvoir à Laurent LAEMLÉ Patrick BLOSSE : donne pouvoir à Antoine ARIF Valérie BONNEL : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Jean-Luc LEMARIÉ : donne pouvoir à Agnès BERODOT Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nicolas GRANGER, en qualité de secrétaire auxiliaire.
--	--

Laurent LAEMLÉ rappelle que par délibération n° D26-49 en date du 18 mai 2026, les membres du conseil ont approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'association pour le Rayonnement de la Culture Américaine en Normandie (ARCAN) pour l'intervention d'une assistante en langue étrangère à l'école de HOULGATE au cours du mois de juin 2026.

Compte-tenu du bilan très positif de cette expérience et de l'avis favorable du corps enseignant de l'école primaire, il est proposé aux membres du conseil municipal de renouveler la convention pour l'année scolaire 2026 - 2027.

Laurent LAEMLÉ présente les termes de la nouvelle convention et propose aux membres du conseil municipal d'en approuver la signature avec l'Association pour le Rayonnement de la Culture Américaine en Normandie (ARCAN), représentée par Judith CREWS.

Il s'agit, comme indiqué précédemment, de permettre aux enfants de l'école de HOULGATE de bénéficier d'une ouverture sur une culture étrangère anglophone en complément de l'apprentissage scolaire des langues avec l'intervention de Mme Judith CREWS dans les classes de petite-section maternelle jusqu'au CM2 à compter du 7 septembre 2026 et jusqu'au 30 juin 2027, à raison de 6 x 1 heure par semaine, réparties sur le temps scolaire (jours et heures à définir avec l'équipe enseignante).

Laurent LAEMLÉ présente les termes de la convention, et notamment :

- Durée de la convention : 7 septembre 2026 jusqu'au 30 juin 2027 ;
- 6 x 1 heure par semaine, réparties sur du temps scolaire (jours et heures à définir avec l'équipe enseignante).
- Coût : 25 € de l'heure (Imputation au budget général de la commune)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la signature de la convention de partenariat pour l'intervention d'une assistante en langue étrangère sur les temps scolaires du 7 septembre 2026 au 30 juin 2027 selon les modalités présentées dans ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

